



Classification des administratifs

Le 13 juillet 2015

L'enjeu du SALAIRE !

Fédération des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication Cgt

DELEGUE SYNDICAL
CENTRAL C.G.T.
Eric SYLARD
D.S.C. Adjoint
Jean Pierre VIAUD

AQUITAINE
Jean-Franisco
MOURALINHO

AUVERGNE LIMOUSIN
Frédéric BULIDON

BRETAGNE PAYS LOIRE
Jean Pierre VIAUD

CENTRE
Christophe CLEMENT

COTE D'AZUR
Emmanuel MASSIMO
Jean-Paul ZAMMIT

IDF EST
Patrice DUDRAGNE

IDF NORD
José MAGALHAES

IDF OUEST
Thierry ARCHER

IDF PARIS
Jamil GHEZAL
Mirsad MEHANOVIC

LANGUEDOC
Christophe LOURS

LORRAINE CHAMPAGNE
ARDENNES
Jean Marc PAPIIS
Gérard CHARPY

MAUREPAS
Alexandre RAMON
Michaël FERRIERE

MIDI PYRENEES
Patrick MIR

NORD PAS DE CALAIS
Eric SYLARD
Jean-Paul DUMOULIN

PLAISIR CLE ST PIERRE
Philippe VALCKE
Safa ASSOULI

PLAISIR STE APOLLINE
Mourad BOUCENNA
Alain FOUCHARD

PROVENCE ALPES
François PIROLI

RHONE ALPES
Patrick CHOMAT
Pascal DUPUIS

Le projet de texte de la Direction, présenté aux Organisations Syndicales le vendredi 10 juillet 2015, a mis en évidence les objectifs contraires des parties dans cette négociation.

En effet, pour la CGT, outre la reconnaissance de la qualification de chacun(e) selon ses compétences et ses diplômes, **l'enjeu de la classification est de hiérarchiser les salaires de base des administratifs**. Pour la partie adverse, il s'agit manifestement d'abaisser le salaire d'entrée pour ces professions.

Le débat houleux sur la valeur des diplômes en atteste, le DRH se permettant même de dire que « *n'importe quel abruti peut être bac+5...* ». Tous ceux qui ont travaillé durement pour obtenir un diplôme apprécieront !!!

Derrière la polémique sur les diplômes, c'est la reconnaissance d'un statut opposable à l'entreprise qui est déniée aux salariés.

En outre, quand les Organisations Syndicales veulent traiter tous les métiers administratifs, la Direction nous impose de séquencer la négociation (établissements de province avant le siège). Dans quel but ? Sinon celui de baser cette classification sur les personnels les moins bien rémunérés aujourd'hui.

Néanmoins, sans illusions, nous avons convenu de travailler à un contre-projet pour septembre.

Le salaire minimal d'embauche définit la valeur d'un poste. Aussi, nous invitons les administratifs à défendre au plus haut cette valeur.